



Association de Défense Contre les Nuisances Aériennes ADECNA

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901 – fondée en 1983 (j.o 10/1983/ et 02/04/2005)

Adresse Postale : 5, Avenue Parmentier- 78340 Les Clayes-sous-Bois

Téléphone : +33(0)6 86 98 03 63

Messagerie : contact@adecna.fr

Site Web : www.adecna.fr

Les Clayes, le 3 mai 2024

Madame Joséphine Kollmannsberger - Maire de Plaisir
Monsieur Philippe Guiguen - Maire des Clayes-sous-Bois
Monsieur Jean-Baptiste Hamonic - Maire de Villepreux

Objet : Informations récentes concernant l'activité de l'aéroport de Saint-Cyr-l'École

Notre association ADECNA - Association de Défense Contre les Nuisances Aériennes - agit depuis plus de vingt ans pour faire diminuer par la concertation avec toutes les parties concernées les nuisances subies par les riverains des aérodromes de Chavenay - Villepreux et de Saint-Cyr-l'École. Nous comptons de nombreux adhérents habitant dans vos trois communes. Nous participons aux réunions annuelles des CCE - Commissions Consultatives de l'Environnement - de ces deux aérodromes sous l'autorité de la Préfecture des Yvelines.

Nous vous rappelons la situation actuelle : vos concitoyens subissent les nuisances engendrées par les deux aérodromes de Chavenay - Villepreux (trafic total de 69 188 mouvements en 2022, activité de voltige particulièrement bruyante) et de Saint-Cyr-l'École, générant des niveaux de bruit élevés bien supérieurs aux recommandations de l'OMS - Organisation Mondiale pour la Santé - et une pollution atmosphérique liée aux rejets de combustion du carburant plombé AvGas 100LL consommé par ces aéronefs de conception ancienne dans leur grande majorité. L'activité d'aviation de loisir se concentre pendant la période printemps - été - début d'automne, très majoritairement en fin de semaine : les samedis, dimanches et jours fériés. Malheureusement, depuis des années, nous ne constatons quasiment aucune évolution positive de cette situation, aucun plafonnement ni réduction du trafic n'étant envisagé.

Nous vous écrivons aujourd'hui afin de vous donner des informations récentes concernant l'activité de la plateforme aéroportuaire de Saint-Cyr qui a et qui continuera à avoir un impact négatif sur la qualité de vie de vos concitoyens.

Lors de la réunion de la CCE de l'aérodrome de Saint-Cyr le 5 avril 2024, l'exploitant AdP - Aéroports de Paris - a annoncé les chiffres de l'activité du trafic de l'aérodrome pour l'année 2023 : un total de 64 334 mouvements, proche de celui de l'année 2019 pré Covid-19: 67 530 mouvements.

Le représentant de la DGAC - Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile - a présenté une planche qui visualise partiellement les chevelus de survols d'une zone dénommée "Domaine de Villepreux" pendant la période d'août 2023 à février 2024, soit un total de 142 survols de ce quartier urbanisé (voir *infra*). La DGAC reconnaît qu'il s'agit de survols illicites en infraction totale avec les règles de la navigation aérienne (interdiction de survol des agglomérations) impliquant des aéronefs en provenance ou à destination de l'aérodrome de Saint-Cyr.



Association de Défense Contre les Nuisances Aériennes ADECNA

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901 – fondée en 1983 (j.o 10/1983/ et 02/04/2005)

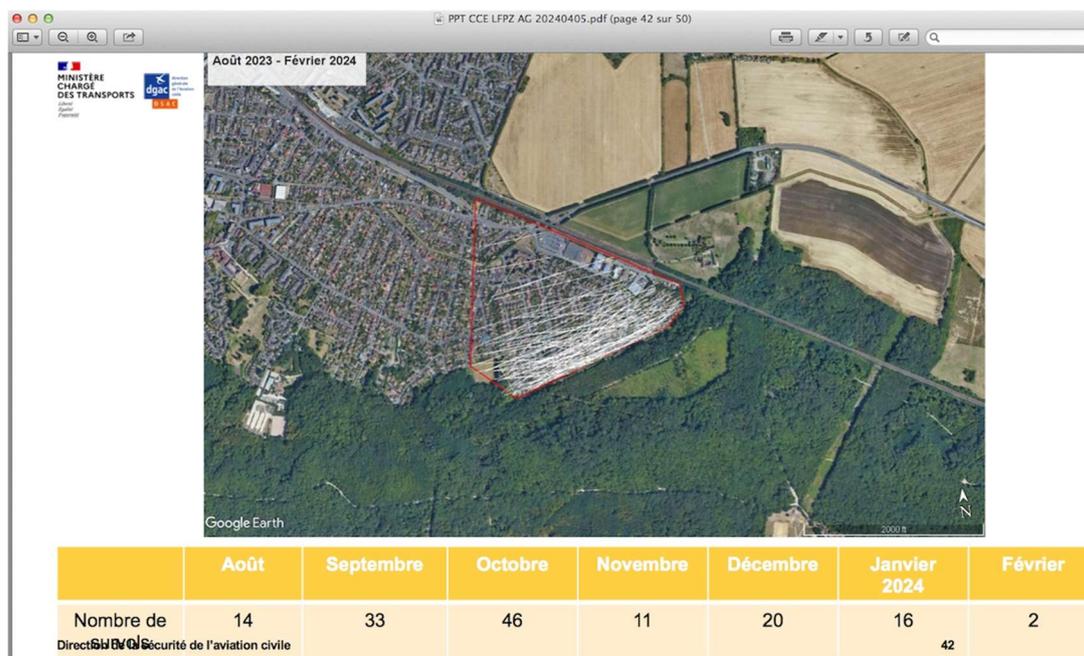
Adresse Postale : 5, Avenue Parmentier- 78340 Les Clayes-sous-Bois

Téléphone : +33(0)6 86 98 03 63

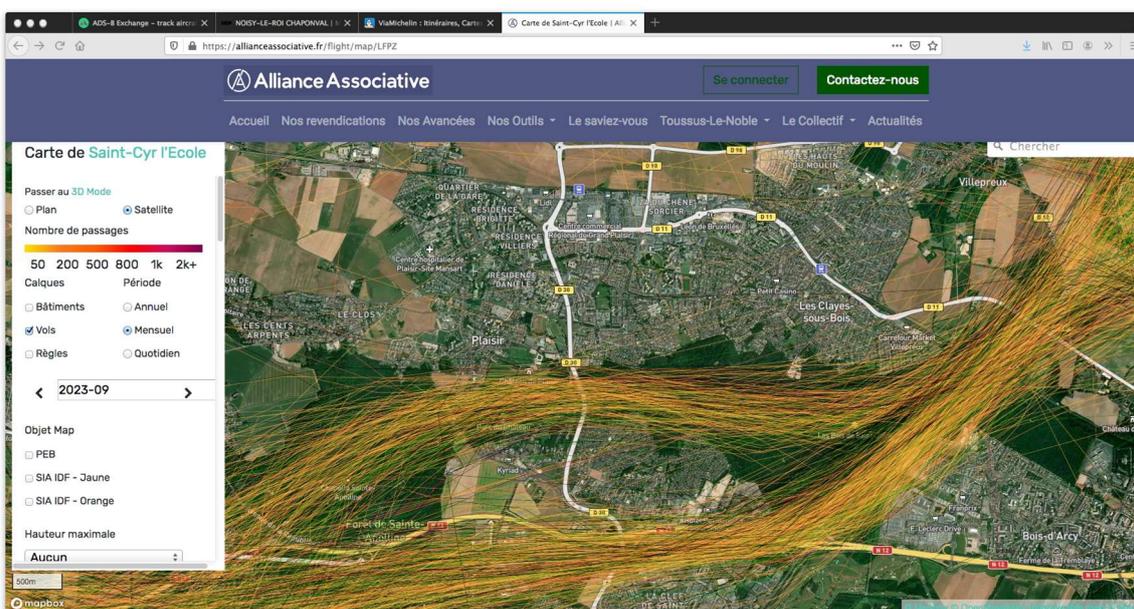
Messagerie : contact@adecnap.fr

Site Web : www.adecna.fr

Nous constatons que cette représentation graphique est tronquée : seuls les survols d'une zone polygonale délimitée par un pourtour rouge sont visualisés, pas ceux au-dessus des quartiers du Val Joyeux ou de la Haie Bergerie, sans trace des provenances et destinations de ces aéronefs ni des très nombreux vols tangentiels en limite ou au-dessus de la forêt domaniale de Bois d'Arcy.



Nous joignons, pour comparaison, un cliché cumulatif du trafic aérien sur la zone étendue de vos trois communes pour le mois de septembre 2023 (graphique issu de l'application développée par l'Alliance Associative qui importe et traite les données publiques).





Association de Défense Contre les Nuisances Aériennes ADECNA

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901 – fondée en 1983 (j.o 10/1983/ et 02/04/2005)

Adresse Postale : 5, Avenue Parmentier- 78340 Les Clayes-sous-Bois

Téléphone : +33(0)6 86 98 03 63

Messagerie : contact@adecnap.fr

Site Web : www.adecna.fr

En séance, nous avons déploré le fait que ne soient pas conviés dans cette commission CCE les représentants de toutes les communes impactées par les vols de Saint-Cyr décollant et atterrissant par la sortie Ouest (*id est* Villepreux, Les Clayes et Plaisir), qui représentent une part importante du trafic total. Le Secrétaire Général de la Préfecture M. Victor Devouge nous a répondu que seules les communes immédiatement riveraines de l'aérodrome étaient représentées dans la CCE, mentionnant l'article L.171-13 du Code de l'Environnement. Mme Sonia Brau - Maire de Saint-Cyr et Conseillère Départementale - a ajouté que les élus locaux échangeaient sur les différentes problématiques communes.

Puis M. Marc Tourelle - Maire de Noisy-le-Roi - est intervenu pour évoquer le projet immobilier de Chaponval, dont le terrain a été acquis et pour lequel le PLU - Plan local d'urbanisme - a été révisé. Il a mis en avant la difficulté de mener à bien ce projet d'aménagement urbain et le maintien de l'activité de l'aérodrome de Saint-Cyr, cette zone à urbaniser se situant dans l'axe du couloir de sortie Nord de l'aérodrome. Le Secrétaire général de la Préfecture a pris l'action d'organiser rapidement une réunion avec l'ensemble des parties prenantes pour étudier cette problématique.

Si une évolution des conditions d'exploitation des trajectoires des aéronefs en entrée ou / et en sortie Nord de l'aérodrome de Saint-Cyr était envisagée, le risque d'un report de trafic sur l'entrée - sortie Ouest serait à redouter. Les nuisances subies par vos concitoyens seraient alors très considérablement accrues et leur qualité de vie dégradée.

Espérant vous avoir détaillé notre compréhension de la situation, nous sommes bien évidemment à votre disposition pour toute question ou précision que vous souhaiteriez. Au nom de nos adhérents, nous sollicitons un rendez-vous pour échanger avec vous sur les différents aspects de ce sujet complexe et préoccupant.

Veuillez agréer, Madame et Messieurs les Maires, l'expression de nos salutations respectueuses.

Francis Beaulaton

Président de l'ADECNA - Association de Défense Contre les Nuisances Aériennes

contact@adecnap.fr ou francis.beaulaton@orange.fr

+33 1 30 56 34 25 // +33 6 86 98 03 63

www.adecna.fr